

GLOBAL TALENT STREAM

The Global Talent (GT) Stream offers timely, responsive and predictable client-focused service to help you access highly-skilled global talent to expand your workforce here in Canada and to be competitive on a global scale. This initiative was launched on June 12, 2017, and falls under the Temporary Foreign Worker (TFW) Program at Employment and Social Development Canada (ESDC). To be eligible for the program, you must fall under one of the two following categories:

CATEGORY A

Eligibility and Program Requirements:

- An employer in Canada must be referred by a Designated Partner to use Category A of the GT Stream because it is innovative and seeking to scale-up and grow.
- An employer in Canada must have identified a specific foreign talent to fill a unique and specialized position that will help their company scale-up and grow, with for example:
 - Advanced knowledge of the industry;
 - Advanced degree in an area of specialization of interest to the employer and/or min. 5 years of experience in a field of specialized experience; and
 - A salary of \$80,000 or more.
- Limited number of unique and specialized individuals per employer
- The employer using Category A must commit to creating jobs for Canadians as the mandatory benefit in their Labour Market Benefits Plan.

*see program website for additional criteria for employers seeking to hire through multiple (i.e. more than 2) referrals.

CATEGORY B

Eligibility and Program Requirements:

- An employer in Canada does not need to be referred by a Designated Partner to use Category B of the GT Stream.
- An employer in Canada must be seeking to fill high-skilled occupations on the Global Talent Occupations List, including: *
 - Computer and information systems managers
 - Computer engineers;
 - Information systems analysts and consultants;
 - Database analysts and data administrators;
 - Software engineers and designers.
- No limit to the number of applications or positions requested per employer.
- The employer using Category B must commit to increasing skills and training investments for Canadian workers as the mandatory benefit in their Labour Market Benefits Plan.

*see program website for full list of occupations, including wage, skills and years of experience requirements.

Once it has been determined that your company falls under one of these categories, you may submit an application to the GT Stream, to be processed in 10 business days 80% of the time. You are required to work with ESDC to develop a Labour Market Benefits Plan that demonstrates your commitment to at least one mandatory benefit and two complementary benefits that will have lasting, positive impacts on the Canadian labour market.

Complete and submit GT Stream application form

- For Category A: ensure that your referral has been accepted by ESDC before submitting an application
- For Category B: submit your application directly to ESDC without a referral
- For Quebec employers, submit your forms to ESDC and the Government of Quebec simultaneously

Labour Market Benefits Plan

- Job creation (mandatory for Category A)
- Investments in skills and training (mandatory for Category B)
- Complementary benefits:
 - Increase in workplace diversity
 - Knowledge transfer
 - Enhanced company performance
 - Best company practices

Next Steps

- Issuance of positive LMIA decision
- Apply for work permit, to be processed by IRCC in two weeks, 80% of the time (if IRCC program requirements are met)

For more information, visit the Global Talent Stream website:

<https://www.canada.ca/en/employment-social-development/services/foreign-workers/global-talent.html>



VOLET DES TALENTS MONDIAUX

Le Volet des talents mondiaux (TM) offre un service axé sur les clients qui est opportun, adapté et prévisible. Il vous aidera à avoir accès à des talents mondiaux hautement qualifiés, ce qui vous permettra d'élargir votre main d'oeuvre ici même au Canada et d'être concurrentiel à l'échelle mondiale. Cette initiative, qui a débuté le 12 juin 2017, relève du Programme des travailleurs étrangers temporaires (TET) d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Pour que vous soyez admissible au programme, vous devez vous ranger dans l'une des deux catégories suivantes :

CATÉGORIE A

Exigences d'admissibilité et du programme

- L'employeur au Canada doit être recommandé par un partenaire désigné pour être admissible à la catégorie A du Volet des TM. L'employeur est recommandé parce qu'il est novateur et qu'il cherche à prendre de l'expansion et à connaître une croissance.
- L'employeur au Canada doit avoir trouvé un talent étranger en particulier pour pourvoir un poste unique et spécialisé, qui aidera l'entreprise à prendre de l'expansion et à connaître une croissance. Le talent étranger doit posséder, par exemple :
 - des connaissances avancées de l'industrie;
 - un diplôme d'études supérieures ou autres études avancées dans un domaine de spécialisation d'intérêt de l'employeur, et/ou un minimum de 5 années d'expérience dans un domaine spécialisé; et
 - un poste à haut salaire (généralement de 80 000 \$ ou plus).
- Nombre limité de travailleurs uniques et spécialisés par employeur
- L'employeur ayant recours à la catégorie A doit s'engager à créer des emplois pour les canadiens, conformément à l'avantage obligatoire dans son Plan des avantages relatifs au marché du travail.

CATÉGORIE B

Exigences d'admissibilité et du programme

- Pour être admissible à la catégorie B du Volet des TM, l'employeur au Canada n'a pas besoin d'être recommandé par un partenaire désigné.
 - L'employeur au Canada doit chercher à pourvoir des professions hautement spécialisées qui figurent sur la liste des professions exigeant des talents mondiaux, y compris :*
 - gestionnaires des systèmes informatiques
 - ingénieurs informaticiens
 - analystes et consultants en informatique
 - analystes de base de données et administrateurs de données
 - Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel
 - Nombre illimité de demandes ou de postes par employeur.
 - L'employeur ayant recours à la catégorie B doit s'engager à accroître les investissements pour les canadiens dans les programmes de perfectionnement des compétences et de formation, conformément à l'avantage obligatoire dans son Plan des avantages relatifs au marché du travail.
- * Consulter le site Web du programme pour obtenir la liste complète des professions, ainsi que les exigences en matière de salaire, de compétences et d'années d'expérience.

Dès que l'on a établi que votre entreprise se range dans l'une ou l'autre des catégories, vous pouvez soumettre une demande pour le Volet des TM (dans 80 % du temps, votre demande sera traitée dans un délai de 10 jours ouvrables). Vous êtes tenu de collaborer avec EDSC pour élaborer un Plan des avantages relatifs au marché du travail, où vous expliquerez votre engagement à respecter au moins un (1) avantage obligatoire et deux (2) avantages complémentaires qui auront une incidence durable et positive sur le marché du travail canadien.

Remplir et soumettre le formulaire de demande pour le Volet des TM

- Pour la catégorie A : s'assurer que votre recommandation a été acceptée par EDSC avant de soumettre une demande
- Pour la catégorie B : soumettre votre demande à EDSC directement, sans recommandation
- Pour les employeurs du Québec : soumettre vos formulaires à EDSC et au gouvernement du Québec simultanément

Plan des avantages relatifs au marché du travail

- Création d'emplois (obligatoire pour la catégorie A)
- Investissements dans le perfectionnement des compétences et la formation (obligatoire pour la catégorie B)
- Avantages complémentaires :
 - Accroissement de la diversité en milieu de travail
 - Transfert des connaissances
 - Rendement accru de l'entreprise
 - Pratiques exemplaires de l'entreprise

Étapes suivantes

- Émission d'une EIMT positive
- Faire une demande de permis de travail, qui, dans 80 % du temps, sera traitée dans un délai de deux semaines par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (si les exigences de programme d'IRCC sont satisfaites.)

Pour obtenir de plus amples renseignements, visiter le site Web du Volet des TM :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/talents-mondiaux.html>

